



PREAVIS MUNICIPAL No 06/2020 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

BUDGET 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet le budget pour l'année 2021 qu'elle a adopté dans sa séance du 4 novembre 2020.

Le budget 2021 qui vous est présenté laisse apparaître une perte de Fr. 413'000.-. Cela représente une augmentation de l'excédent de charges de Fr. 99'000.- par rapport au budget établi pour 2020.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture du budget 2021 :

1. Administration générale

Les coûts nets sont en en augmentation par rapport au budget 2020 (+ Fr. 8'000.-). Ces augmentations s'expliquent par des adaptations des budgets liés aux coûts des salaires et des charges sociales et par quelques variations dans les charges administratives.

2. Finances

Ce poste subit pour 2021 une augmentation des revenus nets de Fr. 46'500.- pour les raisons suivantes :

Revenus sur impôts

Le revenu net sur impôt augmente de Fr. 38'000.- par rapport au budget 2020. Les principales variations liées aux revenus sur impôts se décomposent comme suit par rapport au budget 2020 :

- Adaptation des charges liées aux défalcatons d'impôts en fonction des résultats de ces 5 dernières années (./ Fr. 20'000.-)
- Diminution des intérêts payés sur acomptes (./ Fr. 1'000.-)
- Augmentation de l'impôt foncier (+ Fr. 20'000.-)
- Diminution des impôts récupérés après défalcatons (./ Fr. 3'000.-)

Pour rappel, l'évaluation des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (comptes 210.400.10 et 210.400.20) a été effectuée sur la base des instructions de

L'Administration cantonale des impôts et, afin de pondérer ce résultat, une corrélation a été réalisée entre le résultat obtenu et la valeur du point d'impôt moyen de notre commune.

Celle-ci a été estimée pour le budget à Fr. 38'100.- par point d'impôt, soit à une valeur inférieure à celle de 2019, mais correspondant à la moyenne de ces 5 dernières années.

Dans ce calcul, il n'a pas été pris en compte une éventuelle baisse de revenus liée au COVID-19 qui, si elle est à craindre, ne peut pas être estimée objectivement à ce jour.

Péréquation financière

La charge nette augmente légèrement par rapport au budget de l'année précédente (+ Fr. 9'000.-). Cette augmentation s'explique d'une part par l'augmentation de notre participation à l'alimentation du fonds cantonal à cause de la valeur haute du point d'impôt prise en compte dans le calcul des acomptes (Fr. 40'160.-), mais également par l'augmentation des montants restitués via les couches population et de solidarité.

Pour 2021, selon les directives cantonales, le taux de contribution budgété est légèrement en baisse (./ 0.64 points), mais la valeur haute (2019) du point d'impôt prise en compte dans le calcul influence comme suit notre budget :

Péréquation directe :

a) <u>Alimentation</u> (19.65 points)	Fr.	<u>789'092.-</u>
b) <u>Restitution</u>		
• Couche solidarité	Fr.	-251'598.-
• Couche population	Fr.	-169'951.-
• Dépenses thématiques ¹	Fr.	0.-
• Total restitution	Fr.	<u>421'549.-</u>
<u>Contribution nette 2021</u> selon estimation cantonale	Fr.	<u><u>367'543.-</u></u>

¹ Contribution cantonales à nos dépenses en matière d'entretien des routes, de transports et d'entretien des forêts.

Notre contribution nette 2019 était effectivement de Fr. 352'818.-, et celle de 2020 a été estimée à Fr. 359'668.- selon les prévisions cantonales (acomptes).

Comme mentionné précédemment, la valeur du point d'impôt prise en compte pour le calcul est élevée (Fr. 40'160.-), il semblerait donc que les acomptes 2021 soient surévalués en fonction de la valeur moyenne de notre point d'impôt. Il est cependant difficile d'en préciser le montant à ce jour, puisque les facteurs suivants seront pris en compte pour la détermination de notre participation 2021 :

- Le montant total de la charge de péréquation directe à répartir entre les communes
- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation
- L'écart de la valeur de notre point d'impôt par habitant en regard à la moyenne cantonale (détermination de la couche solidarité).

Amortissements

Les amortissements budgétés pour 2021 relatifs au patrimoine administratif correspondent aux amortissements obligatoires imposés aux communes. Ils sont de Fr. 13'500.- inférieurs à ceux budgétés pour 2020, puisque la dernière tranche d'amortissement relative au véhicule acheté en 2015 aura lieu à fin 2020.

3. Domaines et bâtiments

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de Fr. 36'000.- par rapport au budget 2020.

Les principales variations liées aux frais des bâtiments du patrimoine administratif et financier se décomposent principalement comme suit par rapport au budget 2020 :

- Augmentation des coûts liés à la gestion de la forêt (+ Fr 13'500.-)
- Diminution de la rentabilité de la ferme communale (+ Fr 13'000.-)
- Augmentation des coûts liés à l'entretien du Château (+ Fr. 9'500.-)
- Augmentation des coûts liés à l'entretien de la Salle Davel (+ Fr. 6'000.-)
- Augmentation des coûts liés à l'entretien du collège (+ Fr. 10'500.-)
- Augmentation des revenus de location et d'entretien du collège (./ Fr. 19'000.-)

Ferme communale (patrimoine financier)

La deuxième année d'exploitation de la ferme communale s'est soldée par un excédent de revenus de près de Fr. 40'000.-.

Pour le budget 2021, le montant des intérêts sur emprunt a été revu à la hausse (+ Fr. 10'000.-) en prévision de la construction de la salle polyvalente. En effet, lors de la construction de la ferme, une partie a été financée provisoirement par des fonds propres, car des liquidités excédentaires et dormantes le permettaient.

Ce bien fait partie du patrimoine financier et, conformément à l'autorisation d'emprunter, il devrait être financé uniquement par des fonds étrangers (emprunt). Pour rappel, sur les Fr. 3'235'000.- d'autorisation d'emprunt octroyée par votre Conseil, ce ne sont à ce jour, que Fr. 2'000'000.- qui ont été empruntés. En tenant compte du montant effectivement investi et des amortissements réalisés, un montant de Fr. 962'500.- peut encore être emprunté et permettra de fournir une partie des fonds propres au financement de la salle polyvalente.

Sur la base de ces estimations, la ferme communale nous rapporterait un rendement net d'environ Fr. 30'500.-.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Selon la convention avec l'EFAJE, les coûts d'aménagement de l'UAPE ont été pris en charge par cette dernière (Fr. 45'000.-). Ils sont compensés par la location des locaux sur 3 ans. Les charges d'exploitation liées à ces locaux (eau, électricité, chauffage) seront également prises en charge par l'EFAJE. De ce fait, l'opération devrait être neutre sur le plan financier.

4. Travaux

Les coûts nets de ce dicastère augmentent de Fr. 24'000.- par rapport au budget 2020. Les principales variations se décomposent comme suit par rapport au budget 2020 :

- Augmentation des frais liés au service de l'urbanisme (+ Fr. 18'000.-)
- Augmentation des coûts liés à la gestion des routes (+ Fr 19'000.-)
- Diminution des coûts liés à la gestion du cimetière (./ Fr. 6'000.-)
- Diminution des coûts liés à la gestion des parcs et promenades (./ Fr. 2'000.-)

Ordures ménagères et déchets

Le budget 2021 tient compte du fait que la décharge et la déchetterie seront transférées au 1^{er} janvier à la déchetterie Pra-Faucon à Cugy. Toutes les charges et les rétrocessions éventuelles liées aux traitements des déchets recyclables seront donc gérées par la Commune de Cugy moyennant une participation par usager. La gestion des déchets ménagers ainsi que certains déchets spéciaux restent à charge de la Commune.

Entretien des collecteurs EC/EU et stations d'épuration

En ce qui concerne le chapitre des collecteurs EU/EC, les coûts nets devraient être en diminution et les coûts semblent se stabiliser. A noter que le budget 2021 tient compte de la diminution des taxes facturées votée par votre Conseil le 26 octobre dernier (préavis 05/2020).

Les coûts d'entretien de l'épuration, et de l'entretien des STEP principalement, seront en augmentation en 2021. Suite à la décision prise par votre Conseil mentionnée ci-dessus, cela entraînera un surplus de charges par rapport aux taxes perçues et un prélèvement à la réserve devra être effectué.

5. Instruction publique et cultes

Notre participation aux coûts globaux de l'instruction publique augmente (+ Fr. 40'000.-) pour les raisons suivantes :

- Augmentation des frais liés à l'enseignement obligatoire (+ Fr. 14'000.-) le prix par élève a été budgété par l'ASICE à Fr. 4'686.24 soit env. Fr. 40.- supplémentaire par rapport au budget 2020. Le nombre d'élèves est, quant à lui, relativement stable (+ 2 élèves)
- Augmentation des frais liés à l'accueil parascolaire (+ Fr. 27'000.-)
Ces prestations, introduites au 2^e semestre 2020, sont désormais facturées sur l'année entière.

6. Police

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de Fr. 5'000.- par rapport au budget 2020.

7. Sécurité sociale

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de Fr. 34'500.-

Les variations liées à ce dicastère se décomposent comme suit par rapport au budget 2020 :

- Augmentation des coûts liés au service social (+ Fr. 17'500.-)
- Augmentation des coûts liés à la prévoyance sociale (+ Fr. 17'000.-)

Participation à la cohésion sociale (facture sociale)

Bien que le protocole d'accord relatif à la nouvelle répartition des frais entre le canton et les communes doive encore être entériné par le Grand Conseil, les acomptes 2021 en tiennent compte. Cela entraîne une réduction du montant total mis à charge des communes et par conséquent réduit légèrement notre participation en point d'impôt (15.33 points en 2021 contre 15.40 points en 2020).

Le montant de notre participation finale pour 2021 est difficilement évaluable puisque, en plus de cette alimentation en points d'impôts, il contient une participation en relation avec nos recettes conjoncturelles. Ce ne sera qu'en 2022, lorsque les décomptes cantonaux seront établis que nous pourrions prendre la mesure effective de notre participation.

Ainsi, sur la base des estimations cantonales, on peut évaluer comme suit la contribution de notre commune à la facture sociale 2021 :

- contribution 2020 (15.33 points d'impôts)	Fr.	615'770.-
- estimation des prélèvements sur recettes conjoncturelles* sur la base des décomptes 2019	Fr.	118'711.-
- total 2021 facturé selon les prévisions cantonales	Fr.	<u><u>734'481.-</u></u>

* Sont équivalentes à 50 % de nos recettes fiscales sur les droits de mutation, gains immobiliers et droits de succession ainsi qu'à 30 % de l'impôt perçu sur les frontaliers.

Le montant net final de la facture sociale se portait à Fr. 708'373.- pour 2019 et les acomptes 2020 prévoient quant à eux un montant participatif de Fr. 717'877.-.

Comme pour la péréquation directe, la valeur du point d'impôt prise en compte pour le calcul est élevée (Fr. 40'160.-); il semblerait donc que les acomptes 2021 soient surévalués en fonction de la valeur moyenne de notre point d'impôts. Il est cependant difficile d'en préciser le montant à ce jour puisque les facteurs suivants seront pris en compte pour la détermination de notre participation 2021 :

- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation
- Le montant effectif à rétrocéder sur les recettes conjoncturelles perçues en 2021.

8. Services industriels (service des eaux)

Aucune remarque particulière.

Conclusions :

En résumé et par dicastère, les variations les plus importantes sont :

- Administration générale	+ Fr.	8'000.-
- Finances	./ Fr.	46'500.-
- Domaines et bâtiments	+ Fr.	36'000.-
- Travaux (ordures ménagères comprises)	+ Fr.	22'000.-
- Instruction publique et cultes	+ Fr.	40'000.-
- Police	+ Fr.	5'000.-
- Sécurité sociale	+ Fr.	34'500.-

L'utilisation des fonds se présente donc ainsi :

<u>Charges imposées</u>	<u>Coûts selon budget</u> <u>2020</u>	<u>Equivalent</u> <u>point d'impôt*</u>
ASICE	Fr. 706'000.-	env. 18.5 pts
Péréquation financière	Fr. 369'000.-	env. 9.7 pts
Cohésion sociale	Fr. 735'000.-	env. 19.3 pts
Police cantonale	Fr. 126'000.-	env. 3.3 pts
Service social	Fr. 391'000.-	env. 10.2 pts
Autres	Fr. 113'000.-	env. 3.0 pts
Sous-total	Fr. <u>2'440'000.-</u>	<u>env. 64.0 pts</u>
<u>Charges du ménage communal</u>	Fr. <u>1'012'500.-</u>	<u>env. 26.5 pts</u>
<u>Total des charges</u>	<u>3'452'500.-</u>	<u>env. 90.5 pts</u>
./. Recettes fiscales	Fr. <u>2'823'000.-</u>	<u>74.0 pts</u>
./. Autres recettes (impôt foncier, taxes communales)	Fr. <u>216'500.-</u>	<u>env. 5.7 pts</u>
<u>Excédent de charges</u>	<u>413'000.-</u>	<u>env. 10.8 pts</u>

* valeur du point d'impôt budgétée arrondie à Fr. 38'150.- (valeur effective 2019 Fr. 40'137.-)

Les charges de fonctionnement du ménage communal représentent donc moins de 30% du total des charges. La marge de manœuvre de la Municipalité dans la gestion financière de la commune est donc très réduite puisque dans ce taux, les frais liés à la gestion du personnel administratif représentent la moitié, soit 14.9% de frais incompressibles supplémentaires. Au final, le pouvoir décisionnel de la Municipalité porte sur moins de 15% de son budget.

L'évolution de la situation financière de la commune doit être surveillée avec attention. Beaucoup d'inconnues subsistent, notamment par rapport à la situation sanitaire (COVID-19). Ses impacts financiers sont encore inconnus à ce jour et cette crise pourrait avoir des incidences financières massives, tant sur l'évolution financière de certains de nos contribuables et par conséquent sur nos recettes fiscales, qu'au niveau de la répercussion sur les charges imposées.

La Municipalité a renoncé ces deux dernières années à demander une hausse d'impôt suite au référendum qui avait été lancé contre la hausse à 78 points d'impôts proposée pour 2019, acceptée par votre Conseil, mais refusée par la population en date du 19.5.2019. Nous rappelons également que l'année dernière, lors de sa séance du 7.10.2019, votre Conseil avait refusé deux amendements, l'un pour une hausse de 2 points d'impôt (amendement S. Cherpit), l'autre pour une hausse de 4 points d'impôt (amendement de la commission des finances). Lors de la dernière séance de votre Conseil relative à l'arrêté d'imposition 2021, aucun amendement à notre préavis Municipal no 04/2020 n'a été proposé.

Ce contexte de blocage politique réduit encore plus notre marge de manœuvre sur le plan financier, ceci d'autant plus que le référendum contre la hausse d'impôt proposée pour 2019 visait avant tout à bloquer la construction de la nouvelle salle polyvalente et ne tenait pas compte du besoin de recettes fiscales nécessaires pour couvrir le total de nos charges selon nos prévisions.

